

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5658

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Meyzieu

objet : **Classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de la rue Anatole France**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La rue Anatole France est une voie privée ouverte à la circulation générale, qui dessert le lotissement Les Balmettes.

Cette voie, d'une longueur de 330 mètres pour une largeur de 8, assure une liaison entre le chemin de Pommier et la rue André Chenier, deux voies communautaires.

La rue Anatole France dessert un ensemble important de villas et présente toutes les caractéristiques d'une voie publique.

Aussi son incorporation au domaine public de voirie communautaire présente-t-elle un intérêt certain pour la collectivité.

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable le 24 juin 1990, monsieur le président a prescrit, par un arrêté en date du 2 mai 2000, l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 5 au 20 juin 2000 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier de classement ;

Vu l'avis favorable de la commission déplacements et voirie en date du 24 juin 1990 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 2 mai 2000 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 5 au 20 juin 2000 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Sanctionne les résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de la rue Anatole France à Meyzieu.

3° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété au profit de la communauté urbaine de Lyon de la rue Anatole France à Meyzieu.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,